

LE PROGRÈS DE L'EST.

SHERBROOKE, 9 JAN.

BULLETIN DU JOUR.

CANADA.

On apprend que le réseau Mackenzie & Mann, au Canada-Nord, cherchera à rayonner, en Nouvelle-Écosse, du côté du Cap-Breton.

Le comité de législation a adopté le bill présenté à la Chambre par M. Bouchard, député de St. Hyacinthe, décrétant la dissolution de l'Association des Barbiers de la Province de Québec.

Le comité d'initiative des fêtes du centenaire de la paix anglo-américaine propose d'élever, à Ottawa, en commémoration de l'événement, un double monument, à Champlain et à Parkman.

La demande générale des représentants des diverses confessions religieuses, à Montréal, les autorités municipales semblent bien résolues à fermer tous les cafés de nuit, qu'on s'accorde à reconnaître comme des centres d'immoralité.

Les premiers rapports de Winnipeg portant à 75 le nombre de pertes de vies dans l'accident arrivé sur la rivière Fraser, à Fort George, C. A., sont quelque peu exacts. Cent personnes étaient à bord du chaland qui servait à traverser la rivière. Il est impossible de donner maintenant le nombre exact de ceux qui ont péri.

Aux Cédars, un homme poignardé, plusieurs autres blessés et quatre blessés grièvement, tel est le bilan d'une sanglante bagarre qui s'est produite entre ouvriers employés aux travaux publics. La victime Charles Denis a été transportée dans un hôpital de Montréal, dans un état assez grave.

Les incidents survenus sur la rivière Fraser, à Fort George, C. A., sont quelque peu exacts. Cent personnes étaient à bord du chaland qui servait à traverser la rivière. Il est impossible de donner maintenant le nombre exact de ceux qui ont péri.

Les statistiques établissent que l'immigration aux États-Unis a été notablement plus considérable durant l'année qui vient de finir, que pendant l'année précédente.

Pour la première fois un navire a traversé le canal de Panama d'un océan à l'autre. C'est le bateau-greue "Lavalley" qui est arrivé à l'entrée sans le moindre anicroche.

John L. Sullivan, l'ex-champion pugiliste poids-lourd de l'univers, a joué de concert avec un ami, un théâtre de Brockton, Mass., pour une période de trente ans. John a l'intention, paraît-il, de ne plus faire de vaudeville.

Il n'y a guère de changement dans l'état de santé du Premier Ministre de l'Ontario, M. Newcomb. Ses amis conservent de l'espoir. Les actes de dévouement d'alternier avec des périodes où le malade recouvre sa pleine connaissance.

Une New-York, métallurgiste américaine se sont réunies et ont formé une association. Leurs propriétés réunies représentent \$200,000,000. Ils peuvent fournir 13,632,000 tonnes de fer annuellement. On a discuté à la réunion diverses questions se rapportant au progrès de l'industrie.

Les tempêtes se succèdent sur la côte du Pacifique depuis dix jours de San Francisco à la Colombie Anglaise. Plusieurs vaisseaux dans les ports sont incapables de reprendre la mer.

Dans toutes les villes de la côte les caves sont inondées et les services de tramways sont interrompus. La tempête est entrée jusque dans les terres. A l'Acadia, il est tombé six pouces de pluie. A Aberdeen, Washington, plus de neuf pouces sont tombés.

Le capitaine Oates, qui perdit la vie au cours de l'expédition Scott, laisse à son frère, par testament, une fortune évaluée à \$144,000.

Une dépêche d'Adia annonce que le roi Mendel, dont on avait annoncé, pour la onzième fois, la mort, y a à quelque temps, est parfaitement vivant.

Le "Temps", de Paris, dit que Marconi a pu parler pendant trente minutes par téléphone sans fil, de son invention, entre l'Irlande et le Cap Breton.

Les libraires d'Angleterre se préparent très unis sur la question de la marine; ils désirent maintenir la supériorité de l'Angleterre, mais désapprouvent toute agression et toute provocation mégalomane.

Un télégramme de Babu, Maroo, qui a échoué dans le rocher, en descendant sur le bord de la mer, ensevelissant un café maure. On a retiré vingt-deux morts. Quatre personnes ont été blessées, on craint qu'il y en ait beaucoup d'autres.

Il est annoncé officiellement que le grand polonais Joseph Chamberlain, père de la doctrine libérale en Angleterre, abandonnera bientôt la politique. M. Chamberlain, dont le nom est fameux dans tout l'empire, est actuellement député de West Birmingham.

A Strasbourg, la foule a menacé de faire un mauvais parti au député de la droite, le lieutenant Forster, et la presse de Berlin a fait entendre au Prince héritier qu'il a un mauvais goût de se ranger, dans cette triste affaire de Saverne, du côté des insulteurs.

Une balle a été tirée au château de Dublin, dans une chambre de secrétaire en chef d'Irlande, le T. H. Augusta Birrell. On croit que cette tentative a été faite pour protester contre la constitution d'une commission de police pour faire enquête sur les désordres récents.

A San Juan, Porto Rico, quatre enfants ont été égarés à mort et dix-huit autres sérieusement blessés dans une panique qui se produisit à l'ouverture des portes du théâtre municipal pour admettre le peuple à la soirée donnée en l'honneur du jour des Rois. A cette fête, on distribue des jouets aux enfants pauvres.

NOTES DIVERSES.

La Gazette Officielle enregistre la nomination avec ex-équatur du chevalier Gualdiero Clivio-otti, comme consul général d'Italie, avec résidence à Montréal.

Le service civil d'Ottawa fait appel, pour jusqu'au 20 janvier inclus, aux candidats à l'emploi d'able photographique à l'arpentage géologique des mines, au traitement de début de \$1,200.

D'après des expériences donnant les meilleurs résultats par Dr Enriquez, de l'hôpital de la Pitié, à Paris, l'injection de sucre dans les veines de patients mourant, avec apparence de maladie de cœur, non seulement guérit le cœur, mais produit en plus un mieux général. Le sucre dont il est question est le sucre pur de canne.

L'Union des danseuses de ballet et de théâtre est en conflit avec les patrons et opérateurs de Prusse, Allemagne, est en grève parce que l'on voulait obligé ces dames et demoiselles à danser pieds nus et jambes nues, comme faisant meilleur effet plus nature. La pudibonderie des ballerines déjà si à nues et écourtées s'est offusquée et révoltée contre cela.

Une assemblée générale protestante, mardi soir, à Montréal, présidée par l'évêque anglican Farthing, on a voté à l'unanimité la suppression de tous les cafés de nuit à Montréal. La question des vœux animés est resté en cas résérvé. En toute suppression on peut jouer du dicton: Les petits ruisseaux font les grandes rivières, on mieux du système commode des "Petits paquets".

La fameuse chef suffragette militante anglaise, Miss Sylvia Pankhurst, vient d'être réarrêtée pour la troisième fois. Elle est en prison-elle jeune à mort, alors on la relâche; bien portante on la réarrête, elle rejette à mort et on la relâche. Mais il n'y a pas de fin à ce bout là; le moyen est réellement commode pour ceux qui la vie et l'intérieur de prison gênent et ennuient. Oh! mais qui un prisonnier n'est-ce pas? essayez donc de jouer à ce jeu là? Quelle réception! Quelle conduite de Grenoble! Oh! le sexe féminin, tout pour lui!

Le monde entier a dû frémir à l'annonce urbi et obiti de la découverte sensationnelle, à Rome, dans les fouilles de l'ancien Forum et sur le mont Palatin; et de la fameuse pierre noire qui, selon la légende, devait indiquer l'emplacement de la tombe du fondateur et premier roi de Rome, Romulus, dit-on, qui seules ces pierres ont été avoir été enlevé au ciel et apothéosé sous le nom du dieu Quirinus, et de la pierre "Mundus" plantée par Romulus pour indiquer le centre alors de Rome. On nous la baille belle en Europe au 20e siècle.

Quant à l'Amérique, entre nous, elle n'avait guère de sens à ces nouvelles dites si sensationnelles, car en tant que faire cela ne la regardait guère, n'ayant rien à faire dans ces affaires.

La colonie canadienne française de New-York a fait édifier, au coût de un million de piastres, y compris école et presbytère y attenant, une église imposante en un joli modèle d'architecture italienne moderne. Cette superbe église, bien complétée à l'intérieur, est ornée de vitraux et de statues. Elle a été consacrée et inaugurée par S. E. le cardinal Farley, archevêque de New York, qui parle le français; assiste de trois prélats, dont Mgr Forbes, nouvel évêque de Joliette. Une foule innombrable assiste à tous les offices du matin et du soir. Ah ça mais! on parle et enseigne donc officiellement le français à New York.

Les livres des livres bleus du gouvernement fédéral. Ils sont imprimés chaque année en milliers et milliers d'exemplaires distribués gratis. Leurs contenus, sont très et des plus intéressants tant pour tous les Canadiens qui, par les taxes, en paient les frais, que pour voire même les étrangers. Vous ne les lisez pas? Vous avez tort car ils contiennent de grandes qualités. Comme membres ils garnissent une bibliothèque acquérant de la valeur chaque année, tout comme le bon vin. Comme remède médical, ils sont excellent et inmanquable s'opporif, que, surtout pour la nuit, lorsqu'on les lit. Comme instruction, ils apprennent un tas de choses nécessaires restées ignorées. Pour ce dernier cas, auriez-vous jamais cru que, ministres, législateurs, autorités, etc., aient s'occuper d'astrologie, de magie, de sorcellerie, de circonstances, même algébriques, sur les régions stellaires telles que sur "Coronal B" réalisés ou Conronne Boréale. Non, il n'y a qu'un seul moyen, pour être mieux dépensé ailleurs, et vous auriez fait acte de civisme patriotique canadien.

Une annonce suggestive est la suivante publiée: Recette pour faire le sirop d'érable composé, et cela à domicile et à meilleur marché que la mélasse. Après l'avoir essayé une fois, vous en voudrez encore. Satisfaction garantie (2) Sur réception de "une piastre" (3) journalier le nécessaire pour faire vingt gallons de sirop, avec la direction. S'adresser à Ottawa. Sans faire ni vendre de sirop, est annoncé là, s'il trouve un millier de curieux alléchés à une piastre, il se fera, sans grands déboursés un petit revenu de \$800 nettes au moins. On ne peut admettre cette annonce et son résultat que comme une simple recette personnelle et toute intérieure de ménage. En tout cas, le sirop composé et son sucre, (de sirop à sucre il n'y a qu'un pas) ne seront jamais un produit normal ou pur d'érable. Mais comme l'appétit vient en

manquant il viendra, sans aucun doute, que celui qui aura pu réussir, verra en vendre et en vendra avec bien entendu un bénéfice. Et le tour sera joué jusqu'au moment où ce fabricant sera placé par la petite loi fédérale, très sévère, sur les fraudes des produits alimentaires. Alors ce sera justice. Oh, ces recettes alléchantes vendues contre argent qui trop souvent ne valent pas le papier imprimé envoyé par la poste et compliqué inégalement, sont du même acabit que ces deux prétendues recettes envoyées de la même manière, et arrêtées à temps, en 1913, pour faire du beurre, (trois livres avec un) et de provenance: l'une de la Russie et l'autre de Montréal. Maintenant à qui le tour pour exploiter le public?

Affaires Municipales

Ce soir, vendredi, tous les comités de la Ligue des citoyens se chargent de désigner les candidats aux élections municipales de lundi prochain se réunissent, au Monument National, pour arrêter, si possible, les noms de ces candidats.

A cette heure voici la situation ne modifiant guère que sur des détails ceux que nous avons déjà donnés.

Quartier-Est, échévin Simonneau sortant, a refusé très formellement de se représenter. Alors l'élection probable par acclamation de M. S. Fortier, marchand, ancien échévin est prévue.

Quartier Centre, échévin Thompson sortant. On est disposé à le réélire pour un nouveau terme sans concurrent en vue.

Quartier Centre, échévin De naut sortant. On est aussi disposé à lui renoueler son mandat. M. J. V. Grégoire aurait déclaré ne vouloir accepter la candidature offert, qu'autant qu'il serait élu par acclamation à défaut de M. Denault, si celui-ci se retirait définitivement.

Ce serait une bonne chose que l'acclamation sans vote des trois échévins proposés.

Quant au maire, pour remplacer le maire français sortant, M. E. H. Hébert, c'est alors le tour de l'élection anglaise qui n'est plus que la Sherbrooke contre 2 qu'est l'élément français.

L'ancien échévin B. C. Howard fut mis d'abord en avant, il y a un mois, et il est réintégré toutes les voix. Mais il a été catégoriquement refusé.

On n'est, par suite, reporté sur deux n. m. après que l'ancien maire Côté ait déclaré lui être impossible d'accepter toute candidature.

M. James Mackinnon, représentant général ici de la Banque Canadienne de Commerce ayant succédé à la Banque fusionnée des Cantons de l'Est.

20 Et la C. R. échévin C. D. White, avocat, C. R.

A la réunion, très mouvementée du comité exécutif de la Ligue, tenue en la salle du conseil de ville, mercredi dernier, il a été fait de nombreuses et ardentes objections et observations, au sujet de M. Mackinnon, citoyen de Sherbrooke depuis huit ans, ne serait pas propriétaire foncier suffisant, selon la charte et il ne sait pas parler le français. L'élément français a tout autant cette année le droit de se mêler de l'élection du maire anglais, tout comme il y a deux ans, l'élément anglais s'est mêlé de l'élection du maire français.

Enfin, ne pas oublier que les échévins sortants cette fois pour un terme de trois ans, et que le terme d'office du maire reste pour deux ans.

notre prochain numéro nous donnerons les résultats des élections faites lundi.

Chronique Mortuaire

A San Francisco, Cal., après une courte maladie, est mort Sir Joseph Dubuc, ancien Juge en chef du Manitoba, membre du Comité permanent de la Langue française, etc. Sir Joseph Dubuc avait 73 ans.

A Montréal, le Dr C. A. Dugas est décédé, à l'âge de 50 ans. Il était médecin légitime attaché à la tour du Coroner de Montréal depuis plus de dix ans. Ses services étaient le frère du juge Dugas, de Joliette, et des RR. PP. Jacques et Napoléon Dugas, Jésuites.

La Suède pleure la mort de la reine mère Sophie, décédée dans la 76e année de son âge. Sa Majesté était invalide depuis un quart de siècle. Elle était sujette à la mélancolie et était l'objet d'une surveillance continue. La reine ne prit jamais qu'une part infime aux fêtes de la Cour, concernant les lois qui lui laissaient sa maison à des œuvres religieuses.

M. le chanoine J. B. Dupuy, ancien curé de St Antoine, sur Richelieu, et dont on fut, cette semaine, l'inhumation à St Hyacinthe, était l'un des plus anciens et des plus dignes prêtres canadiens français. Il naquit à Contrecoeur, en 1833. Sa carrière sacerdotale, longue de 58 années tout près, (1891-1911), très remplie, fut aussi très féconde. Nos sincères condoléances à notre concitoyen et ami, M. Louis Dupuy, neveu de l'illustre défunt.

Nouveau Palais Fédéral

Plus que l'esprit, les revenus de toutes ses tentes sont et dans les rues de notre ville à propos de n'importe quoi. Voici une coupe de la rumeur de bon aloi pour ici. A part le service de détail postal mixte par la douane, et à part la poste qui réunit ont leur hôtel spécial, propriété fédérale restant en elle est-tous les autres services actifs-faisants; revenus de l'industrie, poids et mesures, travaux publics, canaux et chemins de fer, agriculture, donnes moins le détail postal, seraient tous, pour leur plus grande commodité et celle du public, réunis en un seul édifice qui serait construit le gouvernement fédéral, dans le genre du magnifique hôtel palai du Québec Central. Le service de guerre et militaire resterait à sa véritable place aux deux manèges déjà installés. Au lieu d'être locataire, ici et là éparés, le gouvernement fédéral serait propriétaire, ce qui serait préférable et plus avantageux à tous les points de vue. Tous les devis et

plans ont déjà été préparés, étudiés examinés et arrêtés à Ottawa. Il ne manquerait plus à décider que l'emplacement aussi central que possible. C'est là le hic à Sherbrooke où tel emplacement public n'est pas fait de plus en plus rare. A cet égard toutes les rumeurs s'en donnent, car quartiers nord, est et sud, naturellement écarter, il reste bien peu à gratter, témoin pour le fantôme municipal, Hôtel de ville pérorant ambulant depuis des temps et séchant d'appartements ordinaires à boutiques ou magasins toujours inépuisants. Alors on a jeté: d'abord un coup d'œil sur le site sur le perche Monument National dont la liquidation difficile euse serait ainsi assurée; après, un meilleur coup d'œil droit sur l'encoignure sud est restant disponible des rues King et Wellington. Qui vivra verra! Dieu veuille que ce bâtiment, tel qu'il est, soit fédéral réussisse vite et que d'un nouvel édifice palai fédéral, Sherbrooke peu gâté de ce côté s'enrichisse! En tout cas, il faudra reconnaître en cette matière urbaine que nos députés fédéraux ne se seront jamais fondés la rate pour grimper au mat de cocagne des dépenses fédérales.

Ephémérides.

La colonie juive en grandes fêtes d'ailleurs universelles chez tous les juifs, mardi et mercredi, 30 et 31 décembre, (à leur 25 et 26 Kislev.) Ces fêtes, célébrées d'ailleurs, sont le soir, sous le nom de Hanoukah, commémorant le miracle du temple de Jérusalem et le miracle de victoire des Machabées sur les Grecs païens du royaume de Syrie, soit Dieu sur le paganisme, (an 165 avant Jésus-Christ.

En éphémérides: J. J. Van der Meer, 1000, décès du dernier roi d'Angleterre, St Edouard III, dit le Confesseur. C'est à la suite de ce décès que survient la conquête Normande avec le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, dit le Conquérant. Mercredi, 6 janvier, H2, naissance de la bergère Jeanne d'Arc, à Domremy des Vosges de Lorraine, France, morte brûlée vive à Rouen, le mercredi 30 mai 1412, sur l'ordre des deux Plantagenêts, Anglais, princes royaux d'Angleterre, Jean le sans terre, de Bedford, et Henri de Beaufort, cardinal évêque de Winchester, et alors en vertu du jugement plus tard annulé du français Cauchon, évêque de Beauvais. Jeanne d'Arc, réhabilitée depuis 4 siècles passés, a été déclarée sainte bienheureuse le 16 mai 1909 à Rome, le dimanche 18 mai 1909. Les sœurs de la semaine ont: 3 janvier, la bergère, (9) enfant du peuple, Ste Geneviève, de Nanterre, patronne de la cité de Lutèce, on Paris, qu'elle sauva de 7 furs d'Attila en l'an 451. 5 janvier, St Simon le Clérical dit Stylite, parce qu'il passa sa vie sur une colonne, an 301. 6 janvier, les trois rois Mages de l'Orient, Sts Gaspar Melchior et Balthazar. 4 janvier, St Tit, compagnon de St Paul, et premier évêque de Crète.

Bulletin Judiciaire.

Après longue enquête de deux jours restée contradictoire sur tous les points, les Femmes C. Desco et le H. H. Verrier, poursuivi pour tenue de maisons de désordre ont simplement bénéficié du doute. Alors dans son audience pénale de samedi matin, le juge Mulvena a déchargé ces deux femmes de l'accusation portée contre elles.

L'action prise par M. L. A. Dufresne, de Sherbrooke, contre le chef détectif principal, M. P. K. McCook, de Montréal, a été rapportée à la cour, samedi dernier; mais vu les distances la comparution en cour supérieure de Sherbrooke ne pourra avoir lieu qu'à partir du lundi 12 janvier 1911 inclus. Cette action est basée sur le dommage évalué à \$5,000 au sujet de l'arrestation et poursuite de deux malfaiteurs à propos de la mort violente de Mme A. O. Bilodeau, le 17 juin 1913.

Sur les renseignements fournis par le chef de police Campau, de Montréal, après police locale, a dimanche après-midi, rue King, arrêté et logé le nommé Harold Wilson, poursuivi pour vols à Montréal. On attend un agent de police de Montréal pour l'emmener le prisonnier avec les objets fouillés et saisis sur sa personne. Cet individu est âgé de 26 ans. Le vol poursuivi serait de \$80 touchés par lui en prenant la fausse qualité d'inspecteur de la Montreal Light Heat & Power Co. La poursuite est une plainte déposée par des policiers montrealais Connors et Foucault ont, lundi soir, pris charge de Wilson pour le ramener à Montréal afin d'y être jugé.

Lundi, Juge Mulvena a tenu audience à Jethford Mines et au Lac Noir. Mme Alexandre Boncher appelée sur la poursuite de la municipalité de Lac Noir, a été renvoyée sans frais de la poursuite faite attendu qu'il y avait méprise. Dans l'affaire du faux bit de 110 piastres remis en juillet 1913 à M. Jos Roberge, par Mme Terrilla Lemieux, venue de Joseph Fillion, de Jethford Mines, ayant signé du nom de son beau père, M. Fillion, le juge a, après délibéré, renvoyé les exceptions soulevées au nom de la veuve Fillion pour voir un criminel. Ces exceptions étaient: bonne foi en signant et pas de profit tiré du billet; sous la loi canadienne, d'ailleurs semblable à celle des autres pays, le faux patent en matière de billet suffit primo facie, pour être incriminé et poursuivi; en conséquence l'innocence et l'appel de nombreux témoins étant définitivement close, juge Mulvena a décidé le renvoi en jugement de l'inculpée veuve Fillion.

LE LAIT.

Selon avis public, les laitiers fournisseurs et détaillants de la localité de Sherbrooke Pure Milk Co. ont fait un appel à tous les clients que via la fête de Noël, la distribution du lait et de la crème n'aurait eu lieu jeudi qu'un jour au matin.

Le mot crème est à méditer. La crème c'est la partie grasse du lait; et telle, selon l'équilibre bien ou mal, du lait, plus ou moins, est le lait. En la crème, les trois quarts de la crème, elle peut faire en argent \$3.00 sur ses 100 livres de lait dont il reste encore environ 70 livres de lait épaissi avec lequel on peut frauduleusement tirer parti en s'en servant comme mouillage de lait ordinaire, mouillage certainement de plus grande valeur que l'eau.

Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

NOTES DE LA Y. W. C. A.

Une classe de couture pour enfants sera conduite, le samedi après-midi, dans la salle de récréation de la Y. W. C. A., à partir de samedi 10 janvier, à 2 heures après-midi.

Une classe de Bible pour dames sera tenue en la salle de la Y. W. C. A., le dimanche après-midi, de 4 à 5 heures. Là, la secrétaire sera heureuse de recevoir toutes les jeunes personnes, spécialement celles qui sont étrangères à la ville. Une brillante heure sera employée au chant et à une conférence sur les devoirs et les petits cas de la vie durant la semaine.

Le mardi, 13 janvier, à 8 heures du soir, il y aura une réception tenue en la salle de récréation de la Y. W. C. A. Un bon programme sera fourni. Toutes les amies intéressées au travail de l'Institution seront cordialement bienvenues.

Le jeudi, 15 janvier, à 8 heures du soir, en la salle de la Y. W. C. A., Manière Française, conduira, une classe de coupe et couture au prix de \$1.50 pour un cours de 10 leçons à donner.

PRENEZ AVIS.

Nous publions des certificats simples, corrects, non pas des entrevues d'agents de presse, de personnes bien connues.

De toutes les parties de l'Amérique, ils témoignent des mérites du LINIMENT MINARD, le meilleur des liniments de familles.—CIE LINIMENT MINARD LIMITEE.

MONTRE PERDUE.

Une montre d'or de dame a été perdue à partir de la rue Wilson à la rue Magog. Récompense à la personne qui la rapportera à ce bureau.

beaux deniers au moins \$3.60 les 100 livres brutes. Et les cultivateurs de la campagne sont contents de recevoir pour 100 livres brutes de lait, soit une moyenne de \$1.25 aux fabricants ou en nature de sous produits, soit une autre moyenne de \$1.80 à \$2 par vente au docteur en gros comme lait de consommation! Voilà pour les laitiers. On pourra leur continuer cette petite conversation quand ils voudront.

Maintenant, à propos de lait, voici pour les consommateurs se plaignant du lait chez eux, à partir de la livraison faite à leurs postes, lait devenant, disent ils, mauvais et inconserveable.

Tout consommateur saura, après prendre, une bonne fois pour toutes, les prescriptions suivantes: 1o Ne jamais laisser les flacons de lait, fermés ou ouverts, sur les paliers d'escalier, soit sur les trottoirs, soit en tout endroit libre, et ce, exposés ainsi à l'air, à la lumière, à la chaleur, aux intempéries, à la poussière, aux odeurs quelconques.

2o Le flacon fermé de lait doit toujours à partir de sa livraison, être placé en un lieu sec, sain, frais, sombre, sans odeur. Alors le lait, s'il est conservé, est et il se conservera le temps suivant.

3o Le lait ne doit jamais être placé, coulé dans des bouteilles claires de verre, ni dans des vases ou pots métalliques sujets à rouille ou à vert de gris.

4o Lait, n'est-ce pas, d'ajouter que tout lait de blanc, en le contenant de l'immaculé, doit constamment être sonné à la plus grande propreté à l'extérieur et encore plus à l'intérieur.

Après longue enquête de deux jours restée contradictoire sur tous les points, les Femmes C. Desco et le H. H. Verrier, poursuivi pour tenue de maisons de désordre ont simplement bénéficié du doute. Alors dans son audience pénale de samedi matin, le juge Mulvena a déchargé ces deux femmes de l'accusation portée contre elles.

L'action prise par M. L. A. Dufresne, de Sherbrooke, contre le chef détectif principal, M. P. K. McCook, de Montréal, a été rapportée à la cour, samedi dernier; mais vu les distances la comparution en cour supérieure de Sherbrooke ne pourra avoir lieu qu'à partir du lundi 12 janvier 1911 inclus. Cette action est basée sur le dommage évalué à \$5,000 au sujet de l'arrestation et poursuite de deux malfaiteurs à propos de la mort violente de Mme A. O. Bilodeau, le 17 juin 1913.

Sur les renseignements fournis par le chef de police Campau, de Montréal, après police locale, a dimanche après-midi, rue King, arrêté et logé le nommé Harold Wilson, poursuivi pour vols à Montréal. On attend un agent de police de Montréal pour l'emmener le prisonnier avec les objets fouillés et saisis sur sa personne. Cet individu est âgé de 26 ans. Le vol poursuivi serait de \$80 touchés par lui en prenant la fausse qualité d'inspecteur de la Montreal Light Heat & Power Co. La poursuite est une plainte déposée par des policiers montrealais Connors et Foucault ont, lundi soir, pris charge de Wilson pour le ramener à Montréal afin d'y être jugé.

Lundi, Juge Mulvena a tenu audience à Jethford Mines et au Lac Noir. Mme Alexandre Boncher appelée sur la poursuite de la municipalité de Lac Noir, a été renvoyée sans frais de la poursuite faite attendu qu'il y avait méprise. Dans l'affaire du faux bit de 110 piastres remis en juillet 1913 à M. Jos Roberge, par Mme Terrilla Lemieux, venue de Joseph Fillion, de Jethford Mines, ayant signé du nom de son beau père, M. Fillion, le juge a, après délibéré, renvoyé les exceptions soulevées au nom de la veuve Fillion pour voir un criminel. Ces exceptions étaient: bonne foi en signant et pas de profit tiré du billet; sous la loi canadienne, d'ailleurs semblable à celle des autres pays, le faux patent en matière de billet suffit primo facie, pour être incriminé et poursuivi; en conséquence l'innocence et l'appel de nombreux témoins étant définitivement close, juge Mulvena a décidé le renvoi en jugement de l'inculpée veuve Fillion.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel et légal, c'est à dire "normal, pur, sain, complet" tel qu'il est et tel que toujours à perpétuité il restera manufacturé par la nature seule. C'est encore une fois un lait pur, comme le clame dans son titre "fiel public" la Sherbrooke Pure Milk Co.

En vendant de la crème, la compagnie vendresse doit rester suspecte, même quand le testage de ce lait est justifié être au 3 p. e. exigés, ce qu'il est toujours facile de faire pour être dans la lettre de la loi, mais non dans l'esprit de la loi. Enlever d'un lait ce qui s'appelle et doit rester "appeler lait", tout ou partie de crème; ce n'est plus alors du lait naturel

Les enfants pleurent pour avoir le Castoria de Fletcher

CASTORIA

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée et qui est en usage depuis au delà de 30 ans, porte la signature de et a été faite sous sa surveillance personnelle depuis sa découverte. Ne permettez à personne de vous tromper à ce sujet. Toutes les Contrefaçons, les Imitations et celui que l'on dit être tout aussi bon ne sont que des essais qui mettent la santé des Bébés et des Enfants en danger.—L'expérience à l'encontre des essais.

Qu'est-ce que Castoria

Castoria est un substitut inoffensif à l'huile de Castor au Parégorique, aux Gouttes et au Sirop Calmant. Il est agréable au goût. Il ne contient ni Opium, ni Morphine, ni autres substances Narcotiques. Son âge est sa garantie. Il fait disparaître les vers et calme les indispositions Fiévreuses. Il guérit la Diarrhée et la Colique. Il soulage les maladies causées par la Dentition, guérit la Constipation et la Flatuosité. Il s'assimile la nourriture, règle l'Estomac et les Intestins, donnant un sommeil naturel et réparateur. La Panacée des Enfants.—L'Ami de la Mère.

LE VÉRITABLE CASTORIA PORTE TOUJOURS

La Signature de

Chas. H. Fletcher

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée En Usage Depuis Au Delà De 30 Ans.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-cinquième jour de novembre 1913, constituant en corporation MM. Israël Louis Lafleur, marchand, de la Cité de Montréal, Joseph Eugène Roberge, conseiller législatif, de la paroisse de Lambton, comté de Beauport, Océaime Emile Dorais, financier, de la Cité de Montréal, Athanase Ubald Dorais, gérant de banque, de la cité de Sherbrooke, Eusèbe Huard, marchand, de la ville de Mégantic, dans les buts suivants :

Acquérir, posséder, entretenir, développer et exploiter des chutes et pouvoirs d'eau et les vendre, louer, ou autrement en disposer en totalité ou en partie, et développer, transmettre et fournir de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice, cette faculté demeurant subordonnée aux statuts et règlements de la province et des municipalités ;

Acquérir, posséder, exploiter et développer des terrains de mines ou des mines ou autres industries quelconques qui peuvent être exploitées par la force électrique ou hydraulique ;

Exercer toute industrie dans laquelle l'électricité ou la force hydraulique peuvent être appliquées ; fabriquer, vendre, ou louer, tous articles appartenant à telle industrie et appareils, accessoires et choses employées sous ce rapport ;

Acheter et vendre, acquérir et céder par bail ou autrement, les terrains, bâtisses ou autres propriétés immobilières ou mobilières, nécessaires pour les fins de la compagnie ;

Acquérir par achat, permis ou autrement, des brevets d'invention, procédés ou marques de commerce et en disposer par vente ou autrement ;

Louer et exploiter ou autrement acquérir et employer les usines ou entreprises, en tout ou en partie, de toute personne ou corporation faisant des affaires semblables et acquérir et posséder les actions ou les bons de toute corporation ou compagnie faisant des affaires semblables ;

Exercer les franchises et les droits conférés à toute personne ou par la charte de toute compagnie dont elle pourra acquérir les affaires, l'entreprise, par la location ou achat ;

Se fusionner avec toute autre compagnie faisant des affaires semblables et faire avec telle compagnie ou avec toute personne faisant affaires semblables, tous arrangements pour partage des profits, union d'intérêt, coopération ;

Emettre en plein paiement ou en paiement partiel de toute propriété, droits ou privilèges acquis par la compagnie ou pour garantir les obligations de la compagnie ou avec l'approbation des actionnaires, pour services rendus, des actions de capital actions de la compagnie, souscrites ou non, comme acquittées ou non cotables, ou des bons ou obligations de la compagnie ;

VENTE PAR LE SHERIF.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux enchères et lieux respectifs que mentionne plus bas.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRES.
Cour Supérieure.—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : No. 80 JOHN McLEAN, de la ville de Compton, dans le district de Saint-François, cultivateur retiré, Demandeur ; contre EUGENE C. SQUIRE, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Défendeur.

Ce morceau de terre situé dans le canton de Compton, dans le district de Saint-François, connu et décrit sur le plan du cadastre du dit canton de Compton et au livre de renvoi d'icelui comme lots de cadastre numéros vingt-quatre "A" et vingt-cinq "B", dans le cinquième rang du dit canton de Compton, contenant cent dix-huit acres de terre, plus ou moins, avec toutes les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Thomas de Compton, le TROISIEME jour de JANVIER prochain 1914, à UNE heure de l'après-midi.

HENRY AYLMER, Shérif.
Bureau du shérif, Sherbrooke, 3 décembre 1913.

VENTE PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux enchères et lieux respectifs que mentionne plus bas.

PIERRE FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : No. 107. ISAAC VICTOR BURNS, du canton de Westbury, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre LOUIS GOULETTE, du canton de Westbury, dans le district de Saint-François, manufacturier de fromage, Défendeur.

Ces étendues ou morceaux de terre situés et situés dans le dit canton de Westbury, connus sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le dit canton de Westbury, comme :

1. Le lot numéro onze "C" (11 "C") dans le premier rang du dit canton, contenant un quart d'acre en superficie, et

2. Partie du lot numéro onze "A" (11 "A") dans le dit premier rang du dit canton de Westbury, décrit comme suit : commençant au coin sud-ouest du dit lot numéro onze "C" (11 "C") dans le premier rang du dit canton, sur le côté est du chemin qui conduit de East Angus à Cookshire ; de là courant sud douze perches ; de là courant est dix perches ; de là courant nord seize perches jusqu'au côté sud du chemin construit sur la ligne entre les dits premier rang et deuxième rang, dans le dit canton ; de là courant ouest suivant le côté sud du chemin en dernier lieu mentionné, six perches jusqu'au coin nord est du dit lot numéro onze "C" ; de là courant sud en suivant la ligne est du dit lot numéro onze "C", quatre perches jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro onze "C", quatre perches jusqu'au point de départ ; borné au nord par le chemin ci-dessus en deuxième lieu mentionné et le dit lot numéro onze "C" ; à l'ouest par le chemin ci-dessus en premier lieu mentionné et le dit numéro onze "C" au sud et à l'est par une autre partie du dit lot numéro onze "A" appartenant à Daniel B. Hall et contenant trois quarts d'acre en superficie, et les dits deux morceaux de terre ensemble contenant un acre en superficie, plus ou moins—ensemble avec la fromagerie et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Louis de Westbury, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain 1914, à ONZE heures de l'avant-midi.

HENRY AYLMER, Shérif.
Bureau du shérif, Sherbrooke, 4 décembre 1913.

PRODUCTION DU LAIT AU CANADA.

Un bulletin très complet et très détaillé sur ce sujet vient de paraître sous le No. 72 de la série régulière des fermes expérimentales. L'auteur, M. J. H. Grisdale, directeur des fermes expérimentales du Dominion, qui s'est spécialisé depuis bien des années dans l'étude de cette industrie, nous donne, dans cet ouvrage, des renseignements d'un ordre éminemment pratique.

Nous voyons, d'après les sous-titres (la ferme, l'étable, la vache laitière, le troupeau) que le sujet de la production du lait n'est pas aussi simple que l'on pourrait s'imaginer au premier abord. Bien des éléments entrent en ligne de compte, et l'auteur s'est efforcé de les expliquer de façon aussi complète, aussi simple et aussi claire que possible. Il indique aux débutants la meilleure voie à suivre pour arriver au succès, et leur fournit des indications sur tous les problèmes qui peuvent surgir dans la poursuite de leur industrie.

Le sujet de la production du lait est traité dans les chapitres suivants :

1. La ferme, choix des assolements et des cultures.
2. Choix de la race et méthodes d'élevage.
3. L'étable, le soin et l'aménagement du troupeau.
4. La traite et le soin du lait.
5. Alimentation et rations.

Le chapitre No. 1 traite des questions de première importance que le cultivateur doit résoudre avant d'aborder l'industrie laitière proprement dite. Il traite de l'emplacement et de la superficie de la ferme, de la nature du sol, des plantes à cultiver et des assolements à suivre. Il donne des assolements pour toutes les parties du Canada et présente un diagramme montrant la disposition des champs dans un assolement de trois ou quatre ans, ainsi que celle des bâtiments de la ferme, des cours et des enclos.

Nul ne peut nier que le choix de la race est un facteur important dans le succès de l'entreprise. Cependant, l'auteur est convaincu par expérience, qu'il n'existe pas de race supérieure aux autres, et il dit : "Généralement parlant, la meilleure race est celle que l'on préfère." Cependant, les fermes qui vendent le lait en nature ou à la fromagerie peuvent avoir avantage à tenir d'autres races que les exploitations où l'on fabrique du beurre. Enfin, le caractère de la ferme, la quantité de fourrages disponibles, sont également à considérer dans le choix de la race. Vient ensuite une étude sommaire des différentes variétés de bovins connues au Canada.

Le troupeau étant établi, il s'agit d'en tirer une production aussi abondante que possible. Les méthodes d'exploitations sont étudiées à plusieurs points de vue : vaches de race pure et vaches métisses, le taureau, le veau et la génisse de laitier, leur alimentation et les soins à leur donner. L'appréciation de la vache laitière est également l'objet d'une étude assez complète.

Dans le troisième chapitre, "Construction des étables et exploitation du troupeau", l'auteur étudie la construction et la ventilation des étables et indique certains principes de construction. Il fait ressortir la nécessité d'avoir de l'air pur et de la lumière en abondance et indique le moyen d'obtenir ce desideratum. Vers la fin du bulletin, un chapitre spécial sur l'aération des étables contient toutes les données pratiques que l'auteur a pu rassembler sur ce point.

Dans le chapitre sur la traite et le soin du lait, on trouvera des renseignements sur les méthodes les plus économiques et les plus propres ; ceci comprend le soin des ustensiles, le fonctionnement des machines à traire, le passage, le lavage et la tonte du bétail.

Dans la partie traitant des rations et des méthodes d'alimentation, l'auteur passe en revue tout le sujet de l'alimentation de la vache laitière ; il indique les fourrages à donner et quand et comment ils doivent être donnés. Vient ensuite un chapitre intitulé : "La philosophie de l'alimentation", où toute la question est étudiée de façon encore plus détaillée et plus scientifique, mais de façon claire et intelligible à tous. On y trouve les rations-types, c'est-à-dire les quantités de protéine, d'hydrates de carbone et de matière grasse nécessaires pour obtenir une production maximum, la quantité de chacun de ces éléments qui se trouve dans les divers fourrages ainsi que les instructions sur la façon d'utiliser les fourrages dont on dispose, de manière à obtenir ces rations-types. L'auteur a consulté un bon nombre de cultivateurs canadiens sur leurs méthodes d'alimentation. Il donne leurs réponses dans ce bulletin et présente certaines rations qu'il considère comme appropriées aux différentes parties du Canada.

Shuman trouvait son application aux pays où le soleil est roi. Inutile d'ajouter qu'à Paris, sous le ciel sombre que nous valent les innombrables cheminées vomissant sans répit des torrents de suie et de poussière noire, il n'est en aucune manière probable qu'il puisse jamais fonctionner.

SACHONS FAIRE DE LA RECLAME.

Un journaliste allemand a étudié les annonces insérées dans les journaux. D'après lui, pour obtenir un résultat une annonce doit être publiée au moins "dix fois de suite" et si possible à la même place. Les effets se succèdent alors de cette manière :

1. Première insertion : le lecteur ne voit même pas l'annonce ;
2. Deuxième insertion : il la voit, mais ne la lit pas ;
3. Troisième insertion : sa curiosité est piquée, il la lit ;
4. Quatrième insertion : le lecteur remarque le prix de l'article annoncé ;
5. Cinquième insertion : il remarque cette fois l'adresse de la maison où se vend l'article ;
6. Sixième insertion : il parle de l'annonce à sa femme ;
7. Septième insertion : il se propose d'acheter l'objet annoncé ;
8. Huitième insertion : il l'achète ;
9. Neuvième insertion : il parle de l'annonce à ses amis.

Dixième insertion : il parle de nouveau de l'annonce à ses amis, lesquels en font part à leurs femmes. En sorte que la famille de chacun des amis est instruite et si les insertions continuent, les effets sont ceux de la boule de neige, le succès est complet.

LE SOLEIL MOTEUR

Il y a bien longtemps que, pour la première fois, a été émise l'idée de capter et d'emmagasiner une partie de la chaleur solaire en vue de sa transformation en énergie mécanique. Mais jusqu'ici tous les essais des inventeurs sont demeurés pratiquement inefficaces à cause de la faiblesse des rendements obtenus.

Cependant, des expériences récemment poursuivies à Philadelphie par M. Shumann semblent indiquer que la solution du problème est proche. L'appareil employé comporte essentiellement un ensemble de tuyautages métalliques sur lesquels les rayons du soleil sont projetés par des miroirs réfléchissants et qui contiennent de l'eau dont la chaleur réfléctive ne tarde pas à élever la température jusqu'à celle de l'ébullition. La vapeur ainsi produite et surchauffée à son passage dans de nouveaux radiateurs également alimentant un moteur, tandis qu'après condensation, un jeu de pompes la renvoie aux tuyautages initiaux. C'est donc de l'eau "en cycle fermé" qui sert, à proprement parler, de véhicule à la chaleur solaire.

On a pu de la sorte élever, pendant un mois et demi, 13 mètres cubes d'eau par minute à une hauteur de 10 mètres, ce qui correspond à peu de chose près à produire une énergie utilisable de 30 H. P.

Il va sans dire que sous les latitudes équatoriales où l'atmosphère est par surcroît pure, sans nuages et sans fumées obscures, les résultats prévus sont beaucoup plus remarquables encore. Dès lors, il se pourrait bien que dans un délai assez bref, l'appareil de M.

L'Annonce par le Journal

De tous les facteurs les plus pratiques de publicité, le journal local est certainement le premier et le meilleur.

Tout le monde lit le journal, surtout le journal local. Les annonces commerciales intéressent tout autant certaines fractions du public que la guerre, les drames et les événements politiques en intéressent d'autres.

Allez dans la grande ville ou dans le petit hameau de notre pays et écoutez ce que disent les gens. Vous entendrez dans l'un et l'autre endroit cette expression universelle : J'ai vu cela dans un journal. Jamais vu cela dans une revue ou sur une circulaire. Le journal local est le plus up-to-date de publicité. Il ne saurait en être autrement puisqu'il est lu par plus de monde et avec plus d'intérêt que les autres publications.

La ville où les journaux sont le plus lus est New-York où sur cinquante-quatre hommes on estime qu'il ne s'en trouve qu'un seul ne lisant pas les journaux.

Il existe, dans le monde entier 50,000 journaux, dont 22,000 sont publiés soit aux Etats-Unis, soit au Canada.

Lamartine prédisait sous la Restauration qu'avant la fin du XIXe siècle les journaux constitueraient les principales publications littéraires de l'Univers. Cette prédiction s'est accomplie.

De toutes les publications, le journal local est le seul dont on ne puisse se passer. Les journaux sont lus partout et dans tous les milieux. Ils sont seuls à pouvoir renseigner immédiatement le public sur tous les événements du jour. On les lit le matin avant de partir pour l'atelier, on les lit au bureau dans la journée et à la maison le soir.

Lorsqu'un journal est rédigé d'une façon intéressante et attrayante, lorsque sa direction suit une ligne de combat bien définie et qu'elle persévère dans les attitudes qu'elle a prises, les colonnes commerciales par l'administration de ce journal revêtent une importance extraordinaire et sont le trait d'union le plus sûr entre le commerçant et la clientèle.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques heures à l'aide de l'Effixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Artériel, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lambago et de la Sciatique. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1033 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal.



Nos dents sont très belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN. 1033 rue St-Jacques, Montréal.

CANADA PORTLAND CEMENT

Il y a des clients qui commandent tant de sacs de "ciment" —

D'autres sont plus particuliers, et spécifient qu'ils désirent le "Ciment Portland" —

Mais celui qui fait le meilleur travail insiste pour avoir le Ciment Portland "Canada" —

Et il a le soin de s'assurer que cette étiquette est bien sur chaque sac.



Demandez une copie gratuite de la brochure "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur" au Bureau d'Information de la Cie. "Canada Cement" à Montréal.

Il y a dans votre voisinage un marchand de Ciment Canada. Si vous ne le connaissez pas, demandez-nous son nom.



VIN ST-MICHEL

Pour Tous Les Ages

L'usage des toniques est un besoin de l'existence moderne. Tous les âges, adolescence, âge mur, vieillesse trouvent dans le

VIN ST-MICHEL

le régénérateur du sang appauvri, le tonique du système nerveux épuisé.

Il n'y a pas de meilleur fortifiant.

Le Vin St-Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE, SEULS AGENTS 520 RUE ST-PAUL, MONTRÉAL. EASTERN DRUG CO., BOSTON, Mass. — Agents pour les Etats-Unis.

Caisse Enregistreuse

"CASH REGISTER"

Toute nouveauté, n'ayant jamais été vendue à bas prix pour argent comptant. S'adresser à ce bureau.